

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 1723

présenté par

Mme Pouzyreff, M. Ardouin, Mme Métayer, Mme Brulebois, M. Sorez, Mme Genetet, M. Ledoux,
M. Fiévet, M. Izard, M. Larsonneur, Mme Lingemann, M. Metzdorf, Mme Saint-Paul, M. Vuibert
et Mme Babault

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

À la première phrase de l'alinéa 13, après le mot :

« premières »

insérer les mots :

« , pour laquelle il est possible de s'appuyer sur des analyses stratégiques et des prospectives telles que celles produites par l'Observatoire français des ressources minérales pour les filières industrielles, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à mettre en avant les analyses stratégiques et les prospectives de l'OFREMI, cet opérateur de l'Etat qui a pour mission de renforcer la résilience et la souveraineté des filières industrielles stratégiques françaises en les aidant à sécuriser leur approvisionnement en ressources minérales.